

**PROJET : ANALYSE ENVIRONNEMENTALE INITIALE POUR  
LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE TRAITEMENT  
DES EAUX USEES A LA CITE SONES DE GUEDEAWAYE**

FEVRIER 2007-AVRIL 2007  
GUEDEAWAYE /SENEGAL

**CLIENT/FINANCEMENT :**

AGETIP/BM

**PRESTATIONS:**

- Evaluation des impacts sur le milieu physique ;
- Evaluation des impacts sur le milieu humain;
- Propositions d'alternatives techniques
- Proposition de mesures d'atténuation et de plan de gestion



**DESCRIPTION DU PROJET :**

Dans le cadre du Projet d'Assainissement des Quartiers Péri-Urbains de Dakar (PAQPUD), plusieurs systèmes d'assainissement semi-collectifs (réseaux petit diamètre) ont été mis en place pour servir de référence comme projets pilotes. Le premier d'entre eux a été mis en place dans le village de Ngor, à l'Ouest de Dakar. D'autres sites ont été identifiés par le maître d'ouvrage, l'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS), dans le reste de l'agglomération de Dakar, afin de tester dans différents environnements la capacité d'acceptation et de bon fonctionnement de ce type de système, qui est relativement nouveau au Sénégal. La Cité SONES (Société Nationale des Eaux du Sénégal) a été retenue, pour le secteur de Guédiawaye, comme site pilote pour l'implantation de ce système. L'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public contre le sous emploi (AGETIP), chargé par l'ONAS d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée sur ce projet, a fait réaliser des études de faisabilité par un cabinet, puis les travaux ont commencé avec la pose du réseau interne de la Cité.

A l'exutoire du réseau interne de la Cité, il est prévu de réaliser un traitement par filtre bactérien puis le rejet dans le strict respect des normes en vigueur au Sénégal. Le cabinet retenu par l'AGETIP a proposé le rejet dans une mare voisine de la Cité. Cependant, un soulèvement des populations riveraines de la mare, non bénéficiaires du projet d'assainissement, contre cette variante de rejet a poussé l'AGETIP à revoir son dispositif et à réfléchir à des solutions alternatives de rejet, dans le respect des contraintes environnementales et sociales du site.